

**Qui siège à la commission d'action sociale ?**

► Les représentants syndicaux (**6 au titre de la FSU/ 3 titulaires et 3 suppléants**), des représentants de la MGEN, des représentants de la DSDEN et les assistantes sociales.

Vos délégué.es du personnel de la FSU 62 qui y siègent, peuvent vous accompagner dans vos démarches et suivre votre dossier.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante :

[Sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com](mailto:Sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com)

**A cette CDAS, 50 dossiers secours, 5 prêts, 3 dossiers d'aide à l'amélioration de l'habitat, 3 dossiers d'aide à l'autonomie ont été présentés.**

**Concernant les secours :**

- 17 dossiers concernaient des professeurs du 1er degré, du 2nd degré, CPE
- 22 dossiers concernaient des AESH
- 3 dossiers concernaient des personnels administratifs, techniques, sociaux et santé
- 3 dossiers concernaient les AED
- 4 dossiers de retraités et ayants-droits
- 1 report

**Sur l'ensemble des 50 dossiers secours présentés et étudiés,**

- 7 avis défavorables ont été prononcés

► Les secours attribués varient de 300€ à 1500€.

► 5 prêts à taux 0

Les attributions d'aides peuvent varier et prendre différentes formes : aides directes/ prêts/ aides sous forme de régie alimentaire selon les situations des personnels, situations qui sont étudiées lors de chaque CDAS. Plusieurs dossiers suivis par les Assistantes Sociales nécessitent également le suivi avec la CESF (Conseillère en Économie Sociale et Familiale).

**La prochaine CDAS se tiendra le mardi 27 mai 2025.**

N'hésitez pas à contacter les Assistantes Sociales, afin de vous faire accompagner dans vos démarches et constituer si nécessaire un dossier de demandes d'aides.

## Pour rappel, qu'est-ce que la CDAS ? Qui peut la solliciter ? Comment ?

Tous les personnels de l'éducation nationale peuvent solliciter la CDAS. Pour cela un entretien avec les assistantes sociales vous permettra d'explicitier votre situation personnelle et de constituer un dossier de demande d'aides si nécessaire. Les Assistantes sociales peuvent proposer des rendez-vous en présentiel ou téléphoniques, selon leurs disponibilités et les possibilités de déplacements des personnels de l'Éducation Nationale.

Les situations sont présentées aux membres de la commission par les assistantes sociales sous couvert d'anonymat.

N'hésitez pas à contacter les assistantes sociales de l'éducation nationale :

<b>Secteur Artois Ternois</b>	<b>Mme Kaus</b> 03/21/23/86/94 ou 07/77/82/84/34 <b>Permanence : lundi et mardi</b> Lycée Guy Mollet 57 rue Bocquet Flochel 62000 Arras
<b>Secteur Lens Hénin Liévin</b>	<b>Mme Lemaître</b> 03/21/23/86/99 ou 06/07/40/46/76 <b>Permanence : mardi, vendredi et mercredi matin</b> Collège Jean Macé Rue du capitaine Bonnelles 62 62110 Hénin Beaumont
<b>Secteur Béthune Bruay</b>	<b>Mme Grez</b> 03/21/23/86/98 ou 06/45/60/97/90 <b>Permanence : lundi, mardi et mercredi matin</b> CIO 143-157 rue Louis blanc 62400 Béthune
<b>Secteur Audomarois Calaisis</b>	<b>Mme Martin</b> 03/21/23/82/91 ou 06/35/45/13/80 <b>Permanence : mardi</b> Lycée A. Ribot 42 av. Gambetta 62500 Saint-Omer <b>Permanence : lundi</b> Collège Jean Jaurès 52 rue du pont Lottin 62100 Calais

**Secteur Boulogne Montreuil****Mme Bouchez**

03/21/23/91/21 ou 07/77/82/84/22

**Permanence : lundi**

Lycée Giraux Sannier

Rue Giraux Sannier BP 946

62280 Saint Martin Boulogne

Vos délégué.es du personnel de la FSU 62 qui y siègent, peuvent également vous accompagner.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante :

[Sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com](mailto:Sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com)